

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POINTE A PITRE - 9712 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 12/09/2024 - B2024/006572 - 2000 B 00270 - 430 202 200 - A C NET

Désignation de l'entreprise : SAS AC NET		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : Route TIBURCE CLAUDEON		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 3 0 2 0 2 2 0 0 0 0 0 2 7		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31122023							
		N-1 31122022							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	400 000	AC	400 000	400 000		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	1 472 574	AC	188 133	1 284 441	67 474	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	30 245	AS	30 020	224	1 787	
		Autres immobilisations corporelles	AT	175 687	AU	16 710	158 977	699	
		Immobilisations en cours	AV		AW			1 360 639	
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations		BB		BC				
	Autres titres immobilisés		BD		BE				
	Prêts		BF	35 000	BG		35 000	907	
	Autres immobilisations financières *	BH	17 450	BI		17 450	18 440		
TOTAL (II)		BJ	2 130 955	BK	234 864	1 896 092	1 849 946		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		362		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	398 794	BY		398 794	523 933	
		Autres créances (3)	BZ	741 559	CA		741 559	722 242	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	25 004	CE		25 004	25 004	
Disponibilités		CF	780 453	CG		780 453	760 200		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	1 945 811	CK		1 945 811	2 031 741		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	4 076 766	LA	234 864	3 841 902	3 881 686		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		SAS AC NET Route Tiburce Claudeon 97139 LES ABYMES Tél : 0590 48 06 38 - Fax : 0590 48 06 39 Siret : 430 202 200 00027 - APE : 8121Z					
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks : Voie A Créances :					

Désignation de l'entreprise SAS AC NET			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :50 000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 000 054	1 137 966
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	313 977	(55 912)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 369 031	1 137 054
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 658 403	2 236 182
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	31 864	1 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	300 858	279 522
	Dettes fiscales et sociales	DY	441 465	189 591
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	40 282	38 337
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	2 472 872	2 744 632	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 841 903	3 881 686	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 072 629	2 744 632
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AC NET

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000,00 Euros

Siège social : Immeuble Kannel Local 105 Rue Gaston Dorocant
ZAC de Providence 97139 LES ABYMES
R.C.S de Pointe-à-Pitre : 430 202 200

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 21/06/2024

Aux ABYMES,

Le 21/06/2023,

À 9 heures,

S'est tenue l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice 2023 de la SAS AC NET.

Le commissaire aux comptes Monsieur Joël JOKA, régulièrement convoqué, est absent et excusé. Ses rapports sur les comptes annuels 2023 et son rapport spécial sur les conventions réglementées ont été remis au Président de la société.

La SAS GBL PLUS, associé unique détenant la totalité des 100 actions de la société AC NET, représenté par Monsieur Bruno LAURENT, son Président :

I - A préalablement exposé ce qui suit :

L'actionnaire unique la SAS GBL PLUS représentée par Monsieur Bruno LAURENT, en sa qualité de Président de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

II - A pris les décisions suivantes portant sur :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Affectation du résultat de l'exercice 2023,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Décision n°1 – Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, et des rapports de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, lesquels font apparaître pour l'exercice 2023 un bénéfice de **313 977 Euros**.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

ln

Décision n°2 – Affectation du résultat

Rectification affectation résultat de 2022

Initialement, l'associé unique avait convenu de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2022 soit **1 082 045** Euros de la façon suivante :

- A titre de dividendes pour un montant de **165 175** Euros,
- Au report à nouveau pour un montant de **916 879** Euros.

En définitive et sous fourniture de justificatif comptable, l'affectation du résultat sera effectuée ainsi suit :

- A titre de dividendes pour un montant de **82 000** Euros,
- Au report à nouveau pour un montant de **1 000 054** Euros.

Affectation résultat de 2023

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 313 977** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 000 054** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 382 054** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **1 382 054** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **1 382 054** Euros.

Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribués à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (article 243 bis du Code général des impôts)

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2022	82 000 Euros		
31/12/2021	165 175 Euros		
31/12/2020	165 175 Euros		

Décision n°3 – Conventions réglementées

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 mentionnant l'absence de conventions réglementées visées à l'article L227-10 du code de commerce en prend acte purement et simplement.

Décision n°4 – Dépenses non déductibles fiscalement

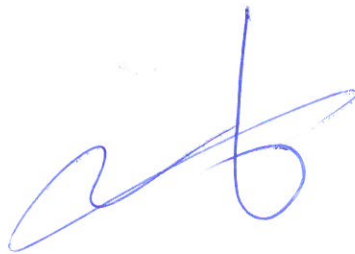
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2023 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n°5 - Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Bruno LAURENT
Président



la